

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTIONS SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

3450, AVENUE DE LORIMIER (ÉCOLE ALTERNATIVE ÉLAN)

ET

2175, RUE RACHEL EST (ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE)

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) deux certificats de conformité ont été délivré le 8 avril 2016 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard des résolutions suivantes :

Résolution visant à autoriser un revêtement de sol en asphalte et une clôture d'une hauteur de 3 m pour la cour d'école située au 3450, avenue De Lorimier.

Résolution visant à autoriser un revêtement de sol en asphalte et une clôture d'une hauteur de 3 m pour la cour d'école située au 2175, rue Rachel Est.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces résolutions sont entrées en vigueur le 8 avril et qu'elles sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 15 avril 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx